

LE LUXEMBOURG 1960-2010

L'évolution de la production agricole luxembourgeoise depuis les années 60

Auteurs: Simone Casali, Jean Hauptert
30 août 2012

50 ans | STATEC

Institut national de la statistique
et des études économiques

Depuis la réalisation du marché commun, le processus de restructuration de l'agriculture luxembourgeoise s'est intensifié¹. Comme les conditions naturelles et économiques au Luxembourg ne permettent pas une spécialisation en productions végétales, l'agriculture luxembourgeoise s'est orientée vers la production animale. Celle-ci a évolué vers un accroissement des herbivores en général et de la production bovine (+37 000 bovins) en particulier. En revanche, le cheptel porcin et l'élevage de volaille ont connu un déclin certain de respectivement -36 000 et -330 000 animaux au cours des 5 dernières décennies.

Au cours des 2 dernières décennies, l'agriculture a fait l'objet d'une évolution vers une production de qualité certifiée par des labels et vers un plus grand respect de l'environnement et à la suite de ce mouvement depuis le début des années quatre-vingt, l'agriculture biologique a diversifié le

paysage agricole luxembourgeois qui compte aujourd'hui une bonne centaine de producteurs 'bio'.

Spécialisation et intensification de la production

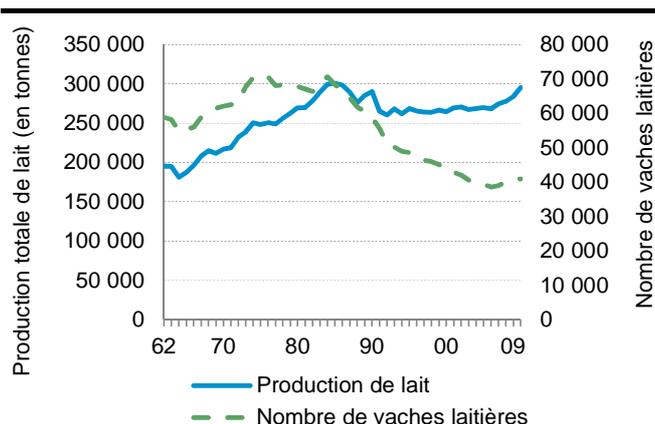
De 1962 à 2009, la surface des terres arables a diminué de -0.3% en moyenne annuelle. Par contre, au cours de la même période, les surfaces agricoles réservées aux prairies et pâturage ont augmenté en moyenne de 0.1% par an. Cette évolution s'explique par le fait que l'élevage d'herbivores pour le lait et la viande est devenu plus important à partir des années soixante-dix jusqu'au milieu des années quatre-vingt. L'introduction de quotas laitiers à cette date a entraîné un léger recul de l'élevage de vaches laitières (graphique 1). De 1962 à 2010, le rendement laitier annuel moyen par vache a plus que doublé, passant de 3 320 kg en 1962 à 7 212 kg en 2010 (tableau 1).

Tableau 1 : Production laitière et rendement moyen par vache par an, 1962, 1985 et 2010

| | 1962 | 1985 | 2010 | Variation 2010/1962 | Variation annuelle moyenne 1985/1962 | Variation annuelle moyenne 2010/1985 |
|---------------------------------------|---------|---------|---------|------------------------|---|---|
| Production totale de lait (en tonnes) | 195 360 | 300 791 | 295 291 | 51% | 1.9% | -0.1% |
| Nombre de vaches laitières | 58 843 | 68 346 | 40 944 | -30% | 0.7% | -2.0% |
| Rendement laitier (en kg/vache/an) | 3 320 | 4 401 | 7 212 | 117% | 1.2% | 2.0% |

Source : STATEC, SER

¹ Une première publication sur l'évolution des exploitations agricoles comprend un aperçu sur le mouvement de concentration des exploitations agricoles et des surfaces agricoles utilisées, l'évolution de la mécanisation, de la fertilisation des sols et de l'emploi agricole. Une autre publication sur l'aspect régional de l'agriculture luxembourgeoise paraîtra prochainement dans la même série « Le Luxembourg 1960-2010 ».

Graphique 1 : Nombre de vaches laitières et production totale de lait (en tonnes), 1962-2010

Source : STATEC

Les recensements agricoles annuels² prennent en compte toutes les exploitations, quelle que soit leur nature. Il convient donc de différencier les exploitations selon les principales orientations technico-économiques (OTE) de la typologie communautaire introduite en 1985.

Cette typologie connaît 8 grandes subdivisions énumérées dans le tableau 2. L'agriculture luxembourgeoise est très stable du point de vue structurel. Comme nous l'avons dit plus haut, les conditions naturelles et économiques favorisent surtout l'OTE 4 « herbivores » (59.7% du total des exploitations). A côté il faut noter l'OTE 3 « cultures permanentes » avec 17.7% du total des exploitations qui reflètent l'importance de la production viticole.

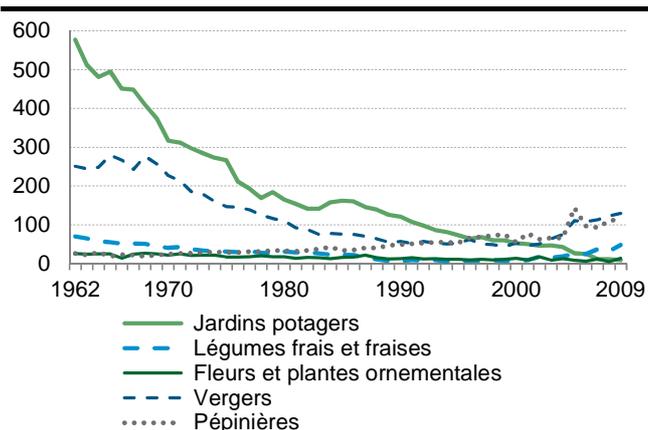
Tableau 2 : Répartition des exploitations agricoles (en %) suivant la typologie communautaire, 1985 et 2009

| | 1985 | 2009 |
|--|-------|-------|
| Ensemble (1)+(2)+(3) | 100.0 | 100.0 |
| (1) Agriculture proprement dite | 80.8 | 81.0 |
| Production végétale spécialisée OTE 1 | 6.1 | 7.8 |
| Herbivores OTE 4 | 52.1 | 59.7 |
| Porcins et granivores OTE 5 | 1.3 | 1.3 |
| Polyculture OTE 6 | 1.4 | 1.1 |
| Polyélevage OTE 7 | 6.0 | 3.0 |
| Cultures élevage OTE 8 | 13.9 | 8.0 |
| (2) Horticulture et cultures permanentes | 18.6 | 18.2 |
| Horticulture OTE 2 | 1.4 | 0.5 |
| Viticulture etc. OTE 3 | 17.2 | 17.7 |
| (3) Exploitations non classifiables | 0.6 | 0.8 |

Source : STATEC

Les 'autres cultures' comprennent les jardins potagers, l'horticulture (légumes frais et fraises, fleurs et plantes ornementales) et les cultures permanentes (vignobles, fruits à coque, vergers, pépinières et autres cultures

permanentes). En 1962, la surface y consacrée est de 2 173 ha (1.6% du total de la SAU) et passe à 1 629 ha (1.3% du total de la SAU) en 2009. La surface consacrée aux jardins potagers, aux légumes frais et fraises, aux fleurs et plantes ornementales ainsi qu'aux vergers diminue (respectivement -8.5%, -0.8%, -1.3% et -1.4%) en moyenne annuelle (graphique 2). Par contre, la surface réservée à la culture des vignobles et des pépinières augmente en moyenne annuelle (respectivement 0.2% et 3.2%).

Graphique 2 : Superficie des terres consacrée aux cultures autres que terres arables, prairies et pâturages et vignobles (en ha), 1962-2009

Source : STATEC

Croissance des cheptels bovins, ovins et d'équidés - déclin du cheptel porcine et de la volaille

1. Les équidés (chevaux et ânes)

Leur nombre est de 4 054 animaux en 1962 et de 4 562 en 2009 (tableau 3). Pourtant, la composition du cheptel s'est profondément modifiée entre-temps. En 1962, il s'agit surtout de chevaux de trait et de chevaux destinés à l'abattage et leur nombre va en diminuant (1 172 équidés en 1972). Le nombre total d'équidés s'est ensuite mis à croître doucement pour atteindre 4 562 têtes en 2009. Le nombre de chevaux de trait a toutefois continué à diminuer. L'augmentation du troupeau résulte d'une hausse continue des chevaux de selle, ce qui est sans doute le reflet de l'aisance et de l'internationalisation croissante de la population résidente.

Tableau 3 : Evolution du cheptel, 1962-2009

| | 1962 | 2009 | Variation annuelle moyenne 2009/1962 |
|-------------------|---------|---------|--------------------------------------|
| Chevaux et ânes | 4 054 | 4 562 | 0.3% |
| Bovins | 159 083 | 196 470 | 0.5% |
| Porcs | 116 120 | 80 217 | -0.8% |
| Moutons | 2 525 | 8 824 | 2.7% |
| Poules et poulets | 426 253 | 97 418 | -3.1% |

Source : STATEC

² A partir de 2007, les données sur les surfaces et le cheptel nous sont fournies comme données administratives par le SER, pour alléger la charge administrative pesant sur les exploitations agricoles.

2. Les bovins

Le nombre de bovins s'est accru de 159 083 animaux en 1962 à 196 470 en 2009 (+23.5%) (graphique 3). Quant aux vaches laitières, leur nombre a évolué de 54 816 bêtes en 1962 à 44 310 en 2009 (-19.2%). En 2009, le pourcentage des vaches laitières dans le cheptel bovin est de 22.6% contre 34.5% en 1962.

L'environnement économique, les conditions climatiques et géographiques et la politique agricole européenne ont favorisé l'accroissement du cheptel bovin et laitier depuis la Seconde Guerre mondiale. Le cheptel bovin est ainsi passé de 124 230 animaux au 1^{er} décembre 1951 à 226 761 unités au 15 mai 1984. Les vaches laitières sont parties de 50 781 unités au 1^{er} décembre 1951 pour atteindre 70 569 animaux au 15 mai 1984 (pourcentages respectifs 40.9 et 31.1).

Le point de rupture en 1984 (graphique 1 plus haut) est marqué par le changement de la Politique agricole commune (PAC) et l'introduction des quotas laitiers visant à la réduction de la production de lait. C'est à ce moment que le déclin du cheptel laitier a commencé. Le cheptel bovin total a mieux résisté, les détenteurs ayant tendance à pallier les restrictions sur la production de lait par un accroissement du nombre de bovins pour la production de viande. Avec l'épizootie de l'encéphalopathie spongiforme bovine (« vache folle ») et l'évolution aléatoire des prix de la viande, le cheptel bovin a également commencé à décroître.

Depuis 2006, on peut constater une augmentation tant du nombre total de bovins que du nombre de vaches laitières. De ce fait, la seule constante depuis la Seconde Guerre mondiale reste la diminution du taux de vaches laitières au sein du cheptel bovin (de 40.9% au 1^{er} décembre 1951 à 22.6% au 15 mai 2009).

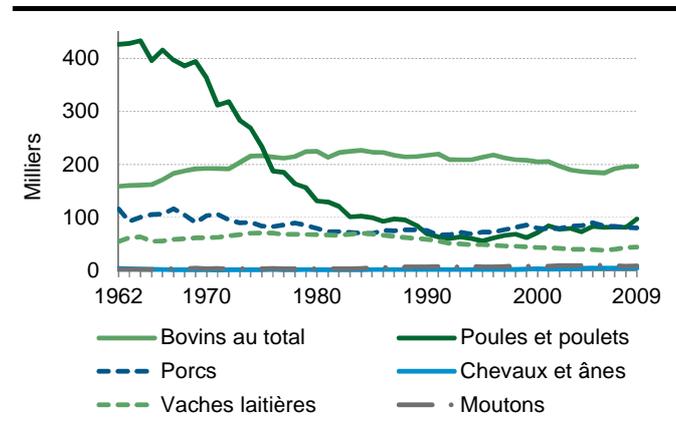
3. Le cheptel porcin

Au Luxembourg, l'élevage de porcins est plutôt une production accessoire. Plus que les autres spéculations animales, elle est fortement influencée par les variations des prix au producteur et par les marchés internationaux. C'est ce qui explique que le cheptel porcin connaît des variations cycliques dans les années 60 et 70. Du fait de la spécialisation et de la diminution importante du nombre d'exploitations avec porcs, ces variations cycliques du cheptel s'estompent à partir des années 80.

Des tendances générales peuvent être décelées. Le cheptel porcin a connu son niveau le plus élevé en 1957 avec 128 726 animaux et son niveau le plus bas en 1991 avec 66 592 unités. En considérant l'évolution des cinquante ans sous revue, on peut constater une tendance générale à la baisse du troupeau porcin allant de pair avec l'augmentation de l'importance du troupeau bovin. Depuis 1991 le nombre de porcs

augmente lentement et même l'épizootie de peste porcine de 2002 n'a pas eu de répercussions durables.

Graphique 3 : Evolution de l'effectif du cheptel (nombre en milliers), 1962-2009



Source : STATEC

4. Les volailles

Leur nombre est de 426 253 animaux en 1962 et de 97 418 en 2009 (-77.2%). L'aisance matérielle croissante de la population résidente favorise la consommation de viande bovine au détriment de celle de poules et poulets. La structure de la production s'est profondément modifiée pendant la période en question. En 1962, l'élevage de volaille se répartit sur un nombre élevé de producteurs et constitue une production accessoire destinée à l'autoconsommation. Suite à la concurrence internationale, avec des exploitations spécialisées gigantesques produisant à bas prix, cet élevage n'est plus rentable. Le niveau le plus bas est atteint en 1995 avec 55 618 animaux. C'est au plus fort de la crise de la « vache folle » que la production reprend et la population cherche un « ersatz » pour la viande bovine. On assiste dans les années 90 à l'apparition d'exploitations spécialisées dans l'élevage de volailles pour l'abattage et surtout pour la ponte.

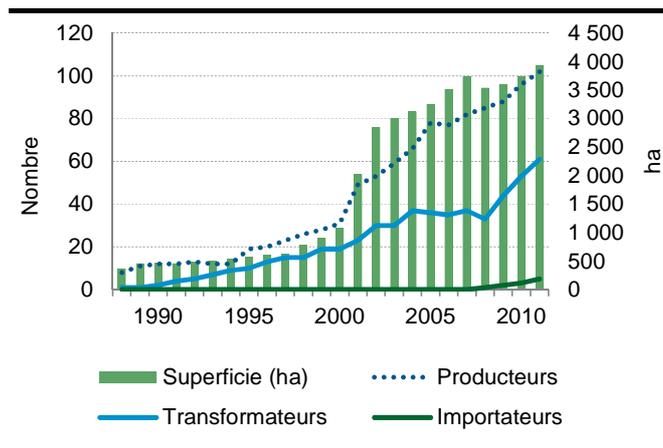
Essor de l'agriculture biologique à partir des années 80

Au cours des dernières décennies de nombreux efforts sont faits au niveau de la recherche, de l'enseignement, de l'administration, des organisations de conseil à l'agriculture et du secteur agricole lui-même pour améliorer les performances de l'agriculture sur le plan environnemental, du bien-être animal et plus récemment de la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ces efforts visent également à prendre en compte les préoccupations des consommateurs en matière de qualité et de protection de l'environnement et à pérenniser l'écoulement des produits issus de l'agriculture luxembourgeoise auprès de la population locale. Progressivement de nombreux labels garantissant l'origine luxembourgeoise ou locale des produits prennent en compte des critères relatifs au

mode de production agricole. Ainsi sont privilégiés les modes de production compatibles avec le respect de l'environnement et du bien-être animal. Parmi ces labels l'agriculture biologique occupe une place particulière puisqu'elle vise à limiter au maximum l'utilisation d'intrants agricoles d'origine non organique.

Au début des années quatre-vingt, apparaissent, au Luxembourg, les premières exploitations agricoles biologiques. En 1988, l'agriculture biologique compte moins d'une dizaine de producteurs. L'instauration en 1991 (révision en 2007³) d'une législation commune⁴ dans l'Union Européenne sur les méthodes de production applicables en agriculture biologique, donne une nouvelle impulsion au développement de ce secteur. Ce n'est qu'à partir de 2000 que le nombre d'intervenants dans l'agriculture biologique prend un nouvel essor et augmente sensiblement de 50 (en 2000) à 168 unités (dont 102 producteurs, 61 transformateurs et 5 importateurs) en 2011 (graphique 4).

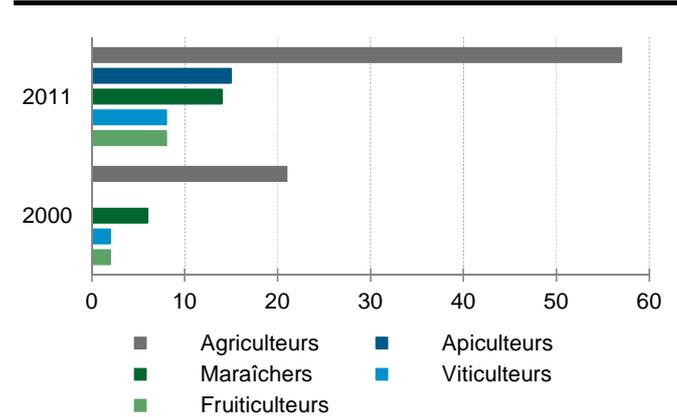
Graphique 4 : Développement de la superficie consacrée à l'agriculture biologique (en ha) et du nombre des producteurs, transformateurs et importateurs de produits agricoles biologiques, 1988-2011



Source : ASTA. Situation au 31 décembre.

En 2011, le Luxembourg compte parmi les 102 producteurs biologiques 57 agriculteurs, 15 apiculteurs, 14 maraîchers, 8 fruiticulteurs et 8 viticulteurs (contre 31 producteurs en 2000 et 8 en 1988) (graphique 5).

Graphique 5 : Nombre de producteurs de produits agricoles biologiques, 2000 et 2011



Source : ASTA. Situation au 31 décembre.

En 2011, les superficies consacrées à l'agriculture biologique (superficie existante et superficie en cours de conversion) s'élèvent à 3 924 ha contre 368 ha en 1988, soit une hausse annuelle moyenne de 10.8%. La part de la surface agricole consacrée à l'agriculture biologique reste bien modeste même si elle a septuplé entre 1989 et 2009 en passant de 0.4% à 2.8% (tableau 4).

Tableau 4 : Evolution de la part relative de la surface agricole bio dans l'ensemble de la SAU, 1989, 1999 et 2009

| | 1989 | 1999 | 2009 |
|--|---------|---------|---------|
| Surface agricole utilisée (SAU) (en ha) | 126 514 | 127 405 | 130 762 |
| SAU consacrée à l'agriculture biologique (en ha) | 455 | 893 | 3601 |
| Part de la SAU consacrée à l'agriculture biologique (en %) | 0.4 | 0.7 | 2.8 |

Source : STATEC, ASTA

³ Selon le règlement européen sur l'agriculture biologique, on distingue 3 catégories d'acteurs :

- 1) Les producteurs (p.ex. agriculteurs, maraîchers, viticulteurs, fruiticulteurs et apiculteurs) produisant les matières agricoles primaires (lait, céréales, viande, fruits, légumes, raisins, miel, etc.) ;
- 2) Les préparateurs/transformatrices (p.ex. boulangerie; boucherie; laiterie/fromagerie; stockage/distribution; restaurant; chocolaterie; emballage; brasserie; vinification...) travaillant à partir des matières premières ;
- 3) Les importateurs qui importent des produits biologiques de pays non-membres de l'UE (p.ex. fruits exotiques, produits préparés, épices, café, cacao, miel, aliments pour animaux...)

⁴ Règlement CE no 2092/91. L'agriculture biologique est une méthode de production qui met l'accent sur la protection environnementale et, en ce qui concerne l'élevage, sur le bien-être des animaux. Elle évite, ou réduit considérablement l'utilisation d'intrants chimiques synthétiques comme les engrais, pesticides, additifs et médicaments. Au niveau de l'UE, l'agriculture n'est considérée comme biologique que si elle satisfait aux dispositions du Règlement (CE) N° 834/2007 du Conseil, qui ont mis en place un cadre détaillé pour la production biologique des cultures et de l'élevage, pour l'appellation, la transformation et la commercialisation des produits biologiques, tout en réglementant également les importations définies dans le Règlement (CE) N° 889/2008 de la Commission.

Institut national de la statistique et des études économiques

Tél.: 247-84219
info@statec.etat.lu

www.statistiques.lu